

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

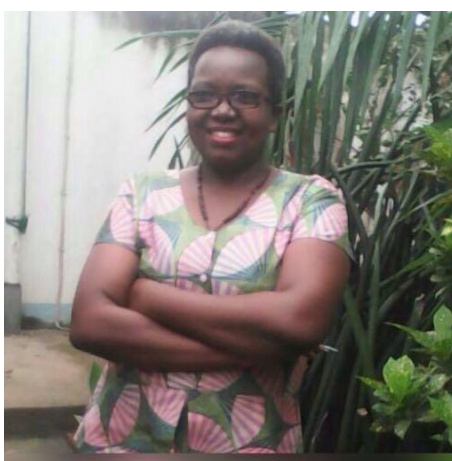
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n° 92 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 1^{er} au 7 janvier 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 7 janvier 2018, au moins 475 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS..... 3

0. INTRODUCTION..... 4

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME..... 4

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE..... 4

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES..... 4

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS 5

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS 6

I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE..... 8

I.5. DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE 9

II. VIOLATION DU DROIT ECONOMIQUE 9

III. AUTRES FAITS RAPPORTES..... 9

III.1. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENT DE COMPTE..... 9

III.2. ACTES D'INTIMIDATION 9

IV. CONCLUSION..... 13

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH : *Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues*

BCB : *Banque de Crédit de Bujumbura*

BSR : *Bureau Spéciale de Recherche*

CDS : *Centre de santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

ENS : *Ecole Normale Supérieure*

FAB : *Forces Armées Burundaise*

FNL : *Front National de Libération*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

ITAB : *Institut Technique Agricole du Burundi*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et le Développement*

OBR : *Office Burundais des Recettes*

OPJ : *Officier de la Police Judiciaire*

SNR : *Service National de Renseignement*

SOBUGEA : *Société Burundaise de Gestion des Entrepôts et d'Assistance des Avions en Escale*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 4 personnes tuées dont 1 cadavre, 5 torturées 124 arrêtées arbitrairement et 3 victimes des VBG.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR et des policiers sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'assassinat, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des cas de violence basée sur le genre ont été relevés dans ce bulletin

Le phénomène de justice populaire et/ou règlement de compte continue à se manifester dans différents coins du pays.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Des arrestations arbitraires liées au vote du référendum pour le changement de la constitution ont été relevés dans ce bulletin.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un cadavre retrouvé en commune et province Rumonge

En date du 4 janvier 2017, un corps sans vie d'un enfant, âgé de 6 ans, a été découvert dans les eaux thermales de Mugara, zone Gatete, commune et province Rumonge. Des sources sur place indiquent que cet enfant était introuvable à la maison depuis le 3 décembre 2018.

Deux personnes tuées en commune et province Muyinga

En date du 5 janvier 2018, vers 19 heures, sur la route menant vers la frontière Kobero, sur la colline Nkanka, zone Butarugera, commune Butihinda, province Muyinga, Isaac Nzeyimana, échangeur de monnaie sur le poste de frontière de Kobero et Sezirahiga, motard, ont été fusillés dans une embuscade tendue par un groupe de gens non identifiés armés de pistolets. Une autre personne, un enfant d'environ 10 ans du nom de Juvénal Murengerantwari de la colline Rabiro, commune Butihinda a été blessée par balles au niveau du ventre. Selon nos sources, les auteurs ont également pris tout l'argent que portaient les victimes. Deux suspects ont été déjà arrêtés par la police pour enquêtes.

1.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Une personne torturée en commune Kiremba, province Ngozi

En date du 2 janvier 2018, au poste de police de Gakere, commune Kiremba, province Ngozi, un OPJ du nom de Fabrice travaillant à ce même poste, a torturé Thierry Shimayezu, élève à l'ITAB Kigozi de la province Kirundo. Des sources sur place indiquent que Thierry avait refusé le 11^{ème} passager qui devait s'asseoir sur lui dans un véhicule de transport de type Probox, normalement destiné à transporter 4 personnes. Les passagers ont été demandés de payer 10 000 fbu alors que le prix normal était de 5000 Fbu. Selon les mêmes sources, Thierry a été descendu sur ce poste de police et exigé de payer le trajet déjà effectué, ce qu'il a refusé. Il a alors été tabassé par le chauffeur puis remis à l'OPJ qui a continué à le torturer depuis 16 heures jusqu'au lendemain. Il l'a mis en détention et l'a relâché en date du 3 janvier 2018 à 11 heures à l'arrivée de ses parents.

Une personne torturée en commune Gitaramuka, province Karusi

En date du 1^{er} janvier 2018, vers 16 heures, sur la colline et zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karusi, Lucien Havyarimana a été tabassé par des Imbonerakure conduits par leurs chefs Emile et Joachim. Selon des sources sur place, des Imbonerakure de la zone Ntunda ont décidé de célébrer la fête de nouvel an à la cour du bar de Lucien sans lui demander la permission et ont intimé l'ordre à son employé de fermer le service, puisqu'ils avaient apporté leurs propres boissons. Lucien a été appelé par son employé et est venu pour demander ce que ces Imbonerakure faisaient dans sa propriété à son insu. Au lieu de lui répondre, ils l'ont attaqué, tabassé et piétiné. Etant au coma, il a été secouru par des policiers en patrouille qui l'ont conduit au CDS Ntunda. Il a ensuite été transféré à l'hôpital de Buhiga étant toujours au coma.

Une personne torturée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 1^{er} janvier 2018, à la 7^{ème} transversale, colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, le nommé Nganji, ex-FAB, chauffeur à la SOBUGEA, a été tabassé par Bucumi, Mwenyemali tous jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, Nganji a été accusé de faire une propagande pour voter "NON" au prochain référendum.

Une personne torturée en commune Gitobe, province Kirundo

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 7 janvier 2018 indique qu'en date du 21 décembre 2017, sur la colline Butahana, commune Gitobe, province Kirundo, un Imbonerakure du nom de Georges Niyorugira surnommé Général et président du parti CNDD-FDD a tabassé Gordien Sezibera, l'accusant de vol de coltan et a été hospitalisé dans l'un des hôpitaux de la localité.

Depuis sa guérison, Gordien Sezibera a porté plainte mais l'OPJ a eu peur de convoquer Georges Niyorugira. Selon les mêmes sources, Georges Niyorugira continue à menacer la communauté. A titre d'exemple le nommé Ntambara a dû fuir vers un endroit inconnu à

cause de ces menaces, Casimir un agent de la commune a été cassé la jambe par Georges Niyorugira, l'accusant d'avoir mal écrit la quittance d'amende.

Une personne torturée en commune et province Gitega

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} janvier 2018 indique qu'en date du 24 décembre 2017, sur la colline Mugutu, commune et province Gitega, Louis Ntuyahaga, chef des Imbonerakure sur cette colline, a tabassé son voisin Richard et l'a blessé grièvement à la tête. Louis se permet de commettre n'importe quel acte sans être inquiété sous la protection du chef de colline Mugutu. Les notables de la colline avaient décidé de porter plainte, mais le chef de colline s'y est opposé et la police n'a pas été au courant de ce cas. Richard a été conduit à l'hôpital de Gitega.

1.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS

Une personne arrêtée en commune et province Rutana

En date du 2 janvier 2018, Sadoscar Ndikumwami, chauffeur de l'ambulance à l'hôpital Makamba et retraité ex-FAB, a été arrêté par des policiers au quartier Birongozi, commune et province Rutana. Un accident d'un des véhicules de la suite du ministre de la sécurité publique, Alain Guillaume Bunyoni s'est produit à 20 mètres d'où Sadoscar avait garé son véhicule. Le véhicule de ce ministre a heurté un cycliste et cinq policiers ont été blessés. Sadoscar a été arrêté puis conduit au cachot du poste de police à Rutana, accusé d'avoir été à l'origine de l'accident, alors qu'aucun constat de la police n'a été effectué.

Une personne arrêtée en commune Gahombo, province Kayanza

En date du 3 janvier 2018, sur la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, Isaac Niyomutoni, membre du parti MSD, a été arrêté par le chef des Imbonerakure de cette localité. Il a été incarcéré au cachot de police de la commune Gahombo. Selon nos sources, il est accusé d'avoir dit qu'il ne peut pas participer dans une croisade évangélique organisée par le Président de la République, Pierre Nkurunziza.

Une personne arrêtée en commune et province Muyinga

En date du 4 janvier 2018, au poste de la frontière burundo-tanzanienne de Kobero, commune et province Muyinga, Goreth Mukayiranga, d'origine rwandaise, agent de l'agence de voyage Volcano à Kobero, a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat provinciale de police à Muyinga par Gérard Ndayisenga, responsable provincial du SNR à Muyinga. Selon nos sources, il l'accuse d'espionnage au compte des ennemis du Burundi et surtout le Rwanda.

Une personne arrêtée en commune Giteranyi, province Muyinga

En date du 4 janvier 2018, au chef-lieu de la commune Giteranyi, province Muyinga, Didier Rutarindwa, alias Rwavyuma, fournisseur des matériaux de construction dans la localité de Giteranyi et résident de la même localité, a été arrêté par Gérard Ndayisenga, responsable du

SNR a Muyinga et conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Muyinga. Selon des sources sur place, la victime ignore le mobile de son arrestation. Cependant, Gérard Ndayisenga l'a menacé de mort dans des termes clairs : "*Nous ne torturons plus, maintenant nous tuons*".

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 3 janvier 2018, sur la colline Kirekura, 14^{ème} transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, à l'endroit appelé Kumikangara, Ézéchiel Nshimirimana, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa a été arrêté par le prénommé Jérémie, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. Ézéchiel Nshimirimana a été conduit au cachot de la commune Kabezi.

Une personne arrêtée en Mairie de Bujumbura

Une information parvenu à la Ligue Iteka en date du 4 janvier 2018 indique qu'en date du 16 décembre 2017, Ezechiel Ntiharizwa, étudiant de l'ENS, a été arrêté au campus Mutanga et embarqué dans un véhicule du SNR sans plaque. Ezechiel est originaire de la commune Gihogazi, province Karusi et est membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa. Selon ses camarades étudiants, il a été arrêté car il avait envoyé, dans un groupe whatsapp qu'il partage avec les autres natifs de sa commune, une photo montrant qu'il votera « NON » au prochain référendum pour le changement de la constitution. Depuis lors, il a commencé à être menacé par les membres du parti CNDD-FDD de ce groupe, notamment l'administrateur de la commune Gihogazi. Détenu d'abord dans un cachot du SNR à Bujumbura, il a été transféré à la prison centrale de Mpimba en date du 29 décembre 2017.

Une personne arrêtée en province Cankuzo

En date du 2 janvier 2018, Sef Ndayishimiye, un habitant du centre de la province Cankuzo, a été arrêté par le responsable du SNR de cette province et conduit au cachot de la brigade de police. Selon les sources sur place, ce responsable du SNR l'a accusé de faire beaucoup de voyage au Rwanda, et qu'il révèle des informations aux rebelles se trouvant dans ce pays. Selon les mêmes sources, il a plutôt un travail au Rwanda et il était venu voir sa famille à Cankuzo.

Une personne arrêtée en commune et province Makamba

En date du 1^{er} janvier 2018, Pie Nzoyihera, membre du parti Sahwanya FRODEBU et chargé du recrutement au sein du même parti a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du poste de police à Makamba. Selon des sources sur place, il a été arrêté lorsqu'il partageait un verre avec le conseiller principal du gouverneur de la province Makamba. Un malentendu a éclaté alors qu'il discutait sur des questions politiques. Le conseiller a par la suite appelé la police qui l'a aussitôt embarqué. Il est accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

Quatre personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Bujumbura Mairie

En date du 3 janvier 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages et d'autres formes d'irrégularités de la 3^{ème} à la 6^{ème} avenue du

quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Quatre personnes dont le prénomné Fabrice de la 4^{ème} avenue et le surnommé Puta de la 3^{ème} avenue ont été arrêtées et puis libérées moyennant une rançon dont elles n'ont pas voulu révéler le montant.

Cent neuf personnes arrêtées au centre-ville, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à notre rédaction en date du 1^{er} janvier 2018 indique qu'en date du 29 décembre 2017, cent neuf personnes dont 68 personnes adultes, 11 mineurs et 30 commerçantes ambulantes ont été arrêtées par des policiers à bord de 4 pick-up. Elles ont été conduites au cachot de la BSR en zone urbaine de Buyenzi. Vingt parmi elles ont été libérées après avoir payé une amende transactionnelle de 20 000 fbu payée à l'OBR. Mais beaucoup sont resté au cachot. Les autres ont été relâchées une à une, selon des sources sur place.

Trois personnes arrêtées en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 2 janvier 2018, au chef-lieu de la commune Rugombo, province Cibitoke, trois musulmans prénomnés Hussein, Ousama et Abou ont été arrêtés par la police et conduits au cachot de la commune Rugombo.

Les sources sur place indiquent qu'ils sont accusés d'insubordination pour avoir dénoncé les magouilles du représentant de la communauté islamique à Rugombo qui veut spolier les biens de la communauté. Les mêmes sources indiquent qu'ils auraient dénoncé la mauvaise gestion du patrimoine de la communauté à savoir les revenus des écoles construites par la même communauté en face de l'agence de la BCB à Rugombo. Les trois musulmans accusent le nommé Munyafrika, responsable de la communauté musulmane à Rugombo de vouloir transiter les frais du loyer de ces écoles sur son propre compte. Les musulmans de Rugombo demandent la libération de leurs camarades qui, selon ces musulmans, ne luttent que pour la protection des biens de toute la communauté.

1.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en commune et province Bubanza

En date du 5 janvier 2018, vers 21 heures, sur la sous-colline Cona, colline Gatura, zone Mitakataka, commune et province Bubanza, E. B., mariée et âgée de 19 ans, a été violée dans sa maison par Prosper Nduwayo au moment où son mari était absent. L'auteur est en cavale en complicité avec le chef de zone Mitakataka. La victime a été conduite au centre Seruka.

Une fille violée en commune et province Bubanza

En date du 1^{er} janvier 2018, pendant la nuit, au centre Bubanza, quartier Kidahwe, commune et province Bubanza, B. D., âgée de 13 ans, a été violée par Ferdinand Niyonkuru, âgé de 19 ans, fils de Berchmans Nduwabike et de Rénilde Ngendakumana. Selon nos sources, la victime a été conduite au centre Seruka. Le présumé auteur est détenu au cachot du commissariat provincial de la police de Bubanza.

Une fille violée en commune et province Bubanza

En date du 4 janvier 2018, vers le soir, dans la brousse, sur la colline Buhororo II, commune et province Bubanza, F. M., âgée de 18 ans, a été violée par Evariste Ndorere, âgé de 21 ans. La victime a été conduite au CDS Bubanza. L'auteur a été arrêté et détenu au cachot de poste de police de Bubanza.

1.5. DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE

Détention d'un membre de la société civile

Le TGI en Mairie de Bujumbura a confirmé en date du 3 janvier 2018 la détention préventive de Nestor Nibitanga, ancien représentant de l'APRODH à Gitega. Ce défenseur des droits de l'Homme avait comparu le 28 décembre 2017 devant le TGI Mairie de Bujumbura en itinérance à Rumonge dans la chambre de conseil. Le procès s'est déroulé à la prison centrale de Murembwe à Rumonge. Nestor Nibitanga est accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et de rébellion. Des accusations qui sont rejetées par ses avocats car il a été arrêté à son domicile à Gitega. Ses proches disent qu'il est poursuivi pour la simple raison d'être membre de l'APRODH.

II. VIOLATION DU DROIT ECONOMIQUE

Des vaches empoisonnées en commune Mukike, province Bujumbura rural

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} janvier 2018 indique qu'en date du 31 décembre 2017, vers midi, sur la sous-colline Nkomane, colline Kigozi, zone Bikanka, commune Mukike, province Bujumbura rural, des vaches de la famille Niragira ont été empoisonnées par des gens non identifiés. Selon nos sources, deux vaches sont mortes sur place. Niragira est membre du parti UPRONA aile de Charles Nditije.

III. AUTRES FAITS RAPPORTES

III.1. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENT DE COMPTE

Une personne tuée en commune Bukemba, province Rutana

En date du 2 janvier 2018, Fulgence Manirakiza, résidant sur la colline Bugiga, commune Bukemba, province Rutana, a été battu à mort par les habitants de cette colline au moment où il venait d'être attrapé en flagrant délit en possession d'une plaque solaire volée dans la localité.

III.2. ACTES D'INTIMIDATION

Des menaces aux membres du parti FNL en commune Ntega, province Kirundo

Depuis le 1^{er} janvier 2017, sur la colline Rukore, colline Ntega, province Kirundo, les membres du parti FNL aile d'Agathon Rwaso, sont menacés pour avoir battu et blessé les Imbonerakure Rwabira, Mayoya, Kagabo et Ndereyimana qui sont pour le moment hospitalisés

au CDS Ntega. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure se sont introduits dans la fête du nouvel an sans invitation chez Samuel Mugisha membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa en intimidant les invités de Samuel, qui se sont par la suite révoltés et se sont vengés. Damascène Karuhura, chef de colline Rukore a refusé à Bayadunde, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa d'aller se faire soigner alors qu'il avait été blessé pendant la bagarre. Selon les mêmes sources, les policiers, accompagnés par un membre du parti CNDD-FDD du nom de Sendegeya continuent des recherches et arrestations des membres du parti FNL. Huit parmi eux sont détenus au cachot de la commune Ntega mais d'autres auraient été conduits à dans l'un des cachots à Kirundo et ont été exigés de payer les frais des soins de santé de ces Imbonerakure pour être libéré et cette obligation a été donné par l'administrateur Philippe Ngabonzosa.

Des personnes malmenées en province Rutana

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 janvier 2018, indique que les habitants de cette province vivent sous la peur suite au comportement du commissaire provincial de la police, Leonidas Ninganza surnommé Facebook. Selon des sources sur place, ce dernier torture et intimide qui que ce soit. Pendant les vacances de Noël par exemple, il entrait dans les maisons de cinéma, faisait sortir tout le monde en mettant les élèves à part et les battait violemment. En date du 1^{er} janvier 2018, il a arrêté à Gitaba un chauffeur de taxi prénommé Jean et l'a tabassé.

Deux personnes brûlées en commune Rugombo, province Cibitoke

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} janvier 2018 indique qu'en date du 31 décembre 2017, au quartier Karurama, au chef-lieu de la province Cibitoke, Alice Icoyitungiye, comptable à l'agence de la BCB en commune Rugombo, province Cibitoke, a brûlé son domestique, Marie Mukeshimana, à l'aide de l'eau bouillante. Elles sont toutes membres du parti CNDD-FDD. La victime a été brûlée avec son bébé. L'auteur de ce crime a été vite relâché après une nuit passée au cachot du commissariat provincial de la police de Cibitoke. Les deux victimes sont hospitalisées à l'hôpital de Cibitoke.

Une personne blessée en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 3 janvier 2018, vers 22 heures sur la colline Gikebuka, zone et commune Rusaka, Gervais Nkuzimana, âgé de 37 ans, a été poignardé par un groupe de gens non identifié. Selon des sources sur place, Gervais Nkuzimana venait de la commune Mugongo-Manga où il travaille et se rendait à Gahweza en commune Kiganda où se trouve sa famille. Une somme de 30 000 fbu et un téléphone portable ont été volés par ces malfaiteurs. Il est maintenant au CDS Rusaka où il reçoit des soins de santé avec le chef de colline Gikebuka comme garde-malade. Selon les mêmes sources, des médiatrices de paix en commune Rusaka ont alerté l'administration afin que la victime ait des soins de santé.

Deux personnes blessées en commune Ndava, province Mwaro

En date du 2 janvier 2018 vers 17 heures, Ferdinand Ndereyimana, âgé de 34 ans, a blessé à la machette Nestor Riyazimana, âgé de 32 ans, et Désiré Bigirimana âgé de 38 ans au niveau des bras, selon des sources sur place. Ils sont tous de la colline Mpanuka, zone et commune Ndava, province Mwaro. Les blessés ont été conduits à l'hôpital de Kibimba proche du lieu de l'incident pour bénéficier des soins de santé. Le présumé auteur a été arrêté par la police, mais relâché sans faire des enquêtes. Les victimes reçoivent des soins de santé mais une d'elles est hospitalisée.

Des menaces aux membres du parti FNL en commune Ntega, province Kirundo

Depuis le 1^{er} janvier 2017, sur la colline Rukore, colline Ntega, province Kirundo, les membres du parti FNL sont menacés pour avoir battu et blessé les Imbonerakure Rwabira, Mayoya, Kagabo et Ndereyimana qui sont pour le moment hospitalisés au CDS Ntega. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure se sont introduits dans la fête du nouvel an sans invitation chez Mugisha Samuel membre du parti FNL en intimidant ses compagnons qui se sont par la suite révoltés et se sont vengés. Damascène Karuhura chef de cette colline a refusé à Bayadunde, membre du parti FNL d'aller se faire soigner alors qu'il avait été blessé pendant la bagarre. Selon les mêmes sources, la police conduit par un membre du parti CNDD-FDD du nom de Sendegeya continue des recherches et arrestations des membres du parti FNL et 8 parmi eux sont détenus à la commune mais d'autres auraient été conduits à Kirundo et ont été exigés de payer les frais de santé de ces Imbonerakure pour être libéré et cette obligation a été donnée par l'administrateur Philippe Ngabonzoza.

Contribution forcée en commune et province Bururi

Depuis le 1^{er} janvier 2018, des contributions forcées pour l'inauguration, en date du 6 janvier 2018, de la permanence communale du CNDD-FDD ont été collectées. Selon des sources sur place, des Imbonerakure conduits par un prénommé Diomède exigent une somme allant de 2 000 à 10 000 fbu à la population sur toutes les collines de la commune Bururi. Après contribution, un reçu portant un cachet du parti CNDD-FDD est donné, ajoutent les mêmes sources.

Discours d'intimidation en commune et province Makamba

Lors d'une réunion tenue en date du 3 janvier 2018, à l'intention des chefs de service et administratifs locaux de la province Makamba, le gouverneur de cette province, Gad Niyukuri, a mis en garde toute personne qui tenterait d'enseigner à voter « NON » au prochain référendum pour le changement de la constitution. Dans son discours, il a réitéré que quiconque, y compris les prêtres de l'Eglise catholique et les pasteurs des églises protestantes, sera surpris d'inciter des gens à voter « NON », sera candidat aux sanctions pour ce qu'il a appelé « tolérance zéro contre les détracteurs de la prochaine constitution de la république du Burundi! »

Dans le même ordre d'idée, Gad Niyukuri a aussi exigé aux participants d'exhiber chacun son bordereau de versement de 2017 aux contributions des élections de 2020.

Selon des sources sur place, certains participants déplorent des contributions intempestives qui leur sont imposées. À part celle liée aux élections de 2020, il y a une autre contribution de la construction d'un immeuble qui abritera les bureaux de la province Makamba qui est collectée depuis le début 2016 par ménage et par fonctionnaire.

IV. CONCLUSION

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas d'assassinat, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des présumés opposants du pouvoir du CNDD-FDD sont signalés.

Des actes d'intimidation liés au référendum pour le changement de la constitution de la République, des contributions forcées, commis par des administratifs et des Imbonerakure, issus du parti CNDD-FDD constituent une source de menaces à la population.